



La commune de Villebon-sur-Yvette (10 622 habitants) est située dans la grande couronne de la région Ile-de-France à l'entrée de la vallée de Chevreuse à 20km de Paris. Accessible par le RER B. Membre de la communauté Paris Saclay regroupant 27 communes. Grâce à sa puissance économique la Ville a pu réaliser des équipements de grande qualité tout en développant des services publics dynamiques. Les principales valeurs de la commune sont le travail en transversalité, la montée en compétences des agents, la qualité de vie au travail et la satisfaction de l'intérêt général.

Recrute un(une) agent de la voirie (H/F)

Missions

Sous la responsabilité du responsable voirie :

Vos principales missions :

- Assurer l'entretien courant et la propreté des voiries communales et des espaces publics
- Balayer, vider les corbeilles à papier, ramasser les détritiques et encombrants
- Assurer le débroussaillage des accotements, talus de voiries et trottoirs
- Mettre en place la signalisation verticale et assurer son nettoyage et son entretien régulièrement
- Mettre en place les divers équipements de mobilier urbains, poteaux, bancs, corbeilles etc... et assurer leur entretien
- Nettoyer les cours d'écoles et crèches
- Elaguer les végétaux aux abords
- Effacer les graffitis
- Retirer les affichages non autorisés
- Assurer les différents transports (matériels, matériaux, détritiques, encombrants...)

Vos missions occasionnelles :

- Assurer la propreté hivernale des voiries et les abords des bâtiments communaux
- Ramasser les feuilles
- Mettre en peinture divers mobiliers urbains
- Nettoyer les grilles, avaloirs
- Nettoyer et vider les fosses à fleurs du cimetière et curer les fossés
- Intervenir rapidement en cas d'accident, de mise en sécurité ou de catastrophe naturelle
- Remplacer le patrouilleur en cas de nécessité, diagnostic des principales dégradations de la voirie et interventions d'urgence
- Mettre en place les animations, festivités

Profil :

- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des véhicules, machines ou produits utilisés
- Maîtrise de la signalisation temporaire de chantier aux abords des travaux
- Notions d'électricité
- Capacité d'organisation et rigueur
- Savoir informer et rendre compte
- Savoir travailler individuellement et en équipe
- Permis B obligatoire
- Permis C souhaitable

Conditions et avantages

- Poste à temps complet
- Titulaire, inscrit sur liste d'aptitude ou par voie de détachement
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + 13^{ème} mois
- Restauration collective
- Politique dynamique de prévention, de formation (préparation aux concours) et de mobilité
- Participation aux complémentaires santé et prévoyance
- Avantages sociaux (Comité des œuvres sociales et Comité National d'Action Sociale)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des ressources humaines au 01.69.93.56.28. Votre candidature (CV + lettre) est à adresser à Monsieur le Maire Hôtel de Ville Direction des ressources humaines – Place Gérard Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette.
drhrecrutement@villebon-sur-yvette.fr